

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D3-2016

Séance du 28 janvier 2016 – Convocation du 20 janvier 2016

Compte rendu affiché le 5 février 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT ; Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Marine MATHEY ; Michel HU par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN-ESSERTAISE par Gisèle COIN ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Bilan politique foncière 2015

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2241-1, de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants. Cette information doit, par ailleurs, être annexée au compte administratif de la commune. Cette obligation légale permet à l'assemblée d'apprécier la politique immobilière menée par la collectivité et d'obtenir, année après année, un bilan de l'évolution de son patrimoine.

Pour l'année 2015, le bilan est le suivant :

Acquisitions

Acquisition en état futur d'achèvement d'un local de 322 m² destiné à accueillir le futur bureau de Poste le 10 septembre 2015 pour 688 800 euros.

Estimation des domaines conforme.

Délibération du 25 juin 2015

Ventes/Cessions

Cession d'un immeuble sis parcelles AB 264 et 265 d'une surface de 71 m², le 25 juin 2015 pour 190 000 euros

Estimation des Domaines : 200 000 euros

Délibération du 27 novembre 2014

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **PREND ACTE du bilan de la politique foncière de la commune pour l'année 2015 comme présenté ci-dessus.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 janvier 2016
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/02/2016

- Publication ou affichage le 02/02/2016

Valérie GLATARD, Maire.




HÔTEL DE VILLE
Placé du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92



www.mairie-neuvellesursaone.fr
accueil@mairie-neuvellesursaone.fr